



LE COMPTE-RENDU N°2

Bulletin d'informations de la municipalité de Retournac

Infos

MISE AU POINT

À PROPOS DU TRACT RÉALISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES :

Bilan foire des pâquerettes : Plus de 212 heures rémunérées à partir des dépenses de personnel du budget communal constituent l'apport le plus important réalisé par la commune envers une association. La totalité des dépenses est prise en charge par le budget communal. L'état détaillé des factures reçues à ce jour, **9896€ de dépenses sont d'ores et déjà comptabilisées. Recettes à ce jour 3 843,5€** (dont 2000€ de la communauté de communes des Sucs non perçus à ce jour)

Le comité des fêtes a sollicité la commune en vue d'organiser un stock car en août 2008, il souhaitait une réponse dès le conseil municipal du 22 avril 2008.

Voici la délibération du conseil :

<< Considérant qu'aucun partenariat notamment par le biais de conventions n'est établi à ce jour avec obligations et responsabilités respectives des parties,

Qu'aucune mise à disposition de fonctionnaires territoriaux inscrite dans un cadre juridique n'existe à ce jour,

Qu'aucune convention d'objectifs et de moyens n'existe à ce jour entre le comité des fêtes et la mairie

Que le comité des fêtes souhaite une réponse immédiate de la municipalité sans attendre une éventuelle réalisation de ces documents et ou présenter le moindre chiffrage de ce stock cars.

Le Maire sollicite un vote du conseil municipal sur la question suivante :

Le conseil municipal accepte-t-il de s'engager dans l'organisation d'une opération de stock cars en août 2008 dans les présentes conditions décrites ci-dessus alors qu'au même moment de saison estivale la population double et que la bonne organisation des services municipaux nécessite le maintien d'un effectif important en position active au service de la collectivité ?

Vote : pour un engagement immédiat de la commune : pour 7 contre 12

-> Le conseil municipal refuse un engagement financier et surtout de personnel municipal alors qu'il y a tant à faire en période estivale sur le territoire de la commune. Il n'a jamais refusé au comité des fêtes son soutien pour d'autres actions du moment qu'elles faisaient l'objet d'un projet précis.

On ne joue pas au poker avec l'argent des contribuables.

Merci pour ce qui a été fait.

Avec l'aide de tous ceux qui entendent œuvrer pour Retournac, nous organiserons des animations tout au long de l'année.

Voici la suite des comptes-rendus des séances du 22, 30 avril, 29 mai 2008.

Prochain conseil municipal : jeudi 26 juin 2008 à 20h30, salle du conseil municipal (2^e étage de la mairie, ancienne salle des fêtes). *Tout citoyen a le droit d'y assister.*

Mairie de Retournac - 43 130 RETOURNAC - tél 04 71 59 41 00 – site internet : <http://www.ville-retournac.fr>

le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous
mairie ouverte du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h, samedi 9h 11h

Compte-rendu de la séance du 22 avril 2008 (suite et fin)

Subventions :

Ecoles Publiques du bourg Jussac, Charrées, Retournac : confirmation du passage à 6€ par élève pour les classes transplantées, comme le fait le conseil général.

Halte garderie : La subvention 2007 était de 34 800€. La subvention sollicitée pour 2008 est de 41 800€. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité moins une voix.

Le versement s'effectuera de façon échelonnée au long de l'exercice.

Nouveau mode de subvention aux associations

Comme suite aux recommandations du Trésor Public, soucieux d'une application scrupuleuse du cadre légal, le conseil municipal décide :

pour chaque association bénéficiant d'une aide de la commune sera mentionnée l'aide financière apportée par la ou les collectivités ainsi que les avantages en nature : moyens humains et matériels avec une évaluation précise de ceux-ci.

- exceptionnels pour matériels ou manifestations
- de fonctionnement, sur trois ans par exemple.

-> L'aide financière, matérielle, voire mise à disposition d'équipement municipale est convenue de façon globale pour trois ans avec un avenant annuel le cas échéant après la présentation de vos bilans moral et financier chaque année.

Pourraient également, après étude par la commission compétente, être mis en place :

- des critères de subventionnement rationnels : définis en fonctions et avec chaque type d'association.

- des conventions d'objectifs pour le subventionnement avec les associations qui le souhaitent :

- Comme cela existe pour les comités sportifs départementaux avec le conseil général.-

Il va de soi que ces propositions se mettront en place uniquement en concertation et dans la concorde avec chaque association. Chacune choisira si elle préfère que l'on garde pour elle le maintien du système existant (ce qui lui donne l'assurance que l'on ne change rien pour elle, si ce qui existe la satisfait), ou si elle opte pour les améliorations que la municipalité essaie d'apporter.

Forêt domaniale de Miaune : création d'une commission syndicale Approbation à l'unanimité.

Marché du Mercredi : Retour des forains qui le souhaitent place Boncompain à compter du 14 mai Approbation à l'unanimité.

Clôture des locaux du Retournac sportif : une nécessité pour la sécurité.

Coût pour la commune : matériel 3 322,56€ HT Sans parler des heures du personnel municipal

Compte-rendu de la séance du 30 avril 2008

Budget primitif 2008

Fonctionnement dépenses et recettes s'équilibrent à 2 507 854,67€

Dépenses

Charges générales 887 900€

Personnel 1 080 300€

Charges de gestion courante 289 364€

Intérêts emprunts et dettes 105 000€

Recettes

Produits du service (musée, piscine, camping, cantine, transport scolaire) 121 875€

Impôts et taxes 1 209 538,67€

Dotations, subventions et participations (Etat, Région, Conseil Général) 1 048 741€

Revenu des immeubles 120 700€

Investissement dépenses et recettes s'équilibrent à 3 312 554€

Dépenses

Remboursement emprunts et dettes 232 418€

Immobilisations corporelles (musée, réseau d'électrification) 435 240,17€

Immobilisations en cours 1 953 718,49€

dont: musée 750 536,49€ (part commune 20% 676 000€ et autres partenaires dont conseil général 80% 2 400 000€)

construction crèche 603 200€

aménagement bourg 122 000€

recettes

dotations 664 130,10€ (TVA 300 000€ et excédents de fonctionnement capitalisés 342 130,10€)

Subventions d'investissement 1 387 843,58€

dont : Etat 207 247,10€

Région Auvergne 218 158,92€

Conseil Général Haute-Loire 341 995€

Europe 348 715,75€

Autres 125 500€

Emprunts 870 719,46€

aucun augmentation des taux d'imposition. Ceux-ci resteront donc stables en 2008.

Aucun nouvel emprunt n'a été décidé, mais nous devons réaliser à hauteur de 863 549€ en 2008 un emprunt décidé en 2007 par l'ancienne équipe, uniquement pour financer des opérations réalisées en 2007.

Compte-rendu de la séance du 29 mai 2008

Chemin des Rochettes : approbation du marché 47 727,30€HT soit 55 585,85€ TTC réalisation du 14 juillet au 4 août 2008.

Aménagement du bourg (trottoir rue J.B.Ribeyron et tour église) : Approbation du marché 32 889,88 T.T.C réalisation du 30 juin au 12 juillet 2008

Point sur les divers travaux urgents à venir

Le problème immédiat est celui du désherbage débroussaillage, même si les conditions météorologiques de cette année expliquent un peu la situation. Il y a eu accroissement ces dernières années de terrains municipaux à entretenir. Le Responsable des Services Techniques fait valoir de nombreux retards pris cet hiver, en raison notamment des transferts de fontaines réalisés toute cette saison. Le maire est bien conscient de cet état qui justifie le recours partiel à une entreprise privée. Les services devront trouver une méthode ou un échéancier meilleur pour l'année prochaine.

Jeux de boule

Sarlanges fontaine et lavoir + chemin de terre

Cimetières débroussaillage et désherbage : étant donné l'urgence, il a été demandé la réalisation de ce travail à une Ecole Charrées : travaux intérieurs à réaliser lors des vacances scolaires entreprise privée.

Retournaguet : ouverture d'un chemin, Gouttières église, ouvertures à repeindre

Terre plein vers Propyplast : difficulté de croisement lors des livraisons. Il conviendrait de dégager le remblai fin de laisser de la place.

Trottoirs avenue de la gare

Retournaguet : réfection de la place et des rues autour de l'église : Maîtrise d'Oeuvre confiée à la D.DE

Ecoles Jussac et Jean Saby : il est décidé de solliciter un bureau d'étude pour mise aux normes, écoconditionnalité, maçonnerie, électricité, accessibilité

Ces propositions de travaux sont approuvées à l'unanimité

Subventions

Le dossier est présenté par Madame Henriette LOPEZ Conseillère municipale déléguée

Ecole Jussac pour classe transplantée en Corse : 15 élèves à 6€ soit 90€

Approbation à l'unanimité.

Fédération des œuvres laïques (170 jours à 5€) 850€ Approbation à l'unanimité.

Ecole Jean Saby récapitulatif

- subvention supplémentaire de 30€ pour un élève supplémentaire, classe voile du CM1
- - classe transplantée du CM2 à Bédoin avec activité de plein air 6€ /élève/jour, soit $42 \times 23 = 966€$
- voyage de fin d'année à Villars les Dombes 6€ par élève soit $6 \times 50 = 300€$
- sortie USEP à la Chapelle d'Aurec : le transport est pris en charge par la commune
- Sortie USEP le 12 juin à Trevas (les Villettes) le transport est pris en charge par la commune.

- Subvention pour transport et piscine activité prévue dans les programmes scolaires, transport et entrées pris en charge par la commune soit 1928€. (Le coût est en baisse de 25% par rapport à l'année passée (2641€) grâce au changement de fonctionnement).

Approbation à l'unanimité.

Recours au Tribunal Administratif de particuliers contre différentes décisions de l'ancienne mandature Pierre ASTOR présente deux protocoles d'accord avec des requérants afin d'éviter des frais de procédure regrettables.

S.I.P.E.P Approbation d'un fond de concours de la commune de Retournac à la commune d'Yssingaux pour les travaux d'interconnexion de la commune de Retournac au réseau de distribution d'eau potable d'Yssingaux. Le droit d'entrée est transformé en fond de concours, d'un montant de 19 278€

Approbation à l'unanimité.

Elections municipales Encaissement des frais auprès des listes

Rue sans nom Suivant la proposition du Docteur Charles COMMUNAL il est approuvé l'idée de donner le nom de Jean PRALONG à la rue sans nom. Approbation à l'unanimité.

travaux rue des Berges Après réparation provisoire, il y a nécessité d'ouvrir une tranchée, de déposer et de reposer d'un lampadaire soit 1969,05€HT ou 2354,98€ TTC. Les travaux seraient effectués par l'entreprise CEGELEC Approbation à l'unanimité.

Mise en place d'une Indemnité pour tout le personnel communal L'I.A.T votée lors du conseil municipal du 30 avril 2008 ne serait pas applicable à tout le personnel selon Monsieur le Secrétaire Général. Une Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I) le serait par contre. Aussi est-il proposé de faire une étude en ce sens avec effet rétroactif à compter du 1^{er} mai 2008. Approbation à l'unanimité.

Achat d'un défibrillateur un premier appareil pour le stade et la piscine est acheté. Approbation à l'unanimité.

Prochain conseil municipal : jeudi 26 juin 2008 à 20h30, salle du conseil municipal
(2^e étage de la mairie, ancienne salle des fêtes). **Tout citoyen a le droit d'y assister.**

Mairie de Retournac - 43 130 RETOURNAC - tél 04 71 59 41 00 – site internet : <http://www.ville-retournac.fr>

le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous
mairie ouverte du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h, samedi 9h 11h